



Informations de base	
<b>2005/0221(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Recommandation	Procédure terminée
Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens  <b>Subject</b> 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	



Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CULT</b> Culture et éducation		TRÜPEL Helga (Verts/ALE)	23/11/2005
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		MANN Thomas (PPE-DE)	23/11/2005
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		PIRILLI Umberto (UEN)	13/12/2005
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres		JÄÄTTEENMÄKI Anneli (ALDE)	30/01/2006
	Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>
Environnement		2773	2006-12-18	
Education, jeunesse, culture et sport		2729	2006-05-18	
Education, jeunesse, culture et sport		2710	2006-02-23	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		FIGE Ján	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/11/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0548 	Résumé

17/11/2005	Annnonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
23/02/2006	Débat au Conseil		
18/05/2006	Débat au Conseil		Résumé
21/06/2006	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
25/07/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0262/2006</a>	
25/09/2006	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
26/09/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0365/2006</a>	Résumé
26/09/2006	Résultat du vote au parlement		
18/12/2006	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
18/12/2006	Signature de l'acte final		
18/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/0221(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Nature de la procédure	Législation
Instrument législatif	Recommandation
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 150-p4 Traité CE (après Amsterdam) EC 149-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/31795

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE371.929</a>	29/03/2006	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE371.942</a>	30/03/2006	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE371.967</a>	03/04/2006	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE372.095</a>	06/04/2006	
Avis de la commission	<a href="#">ITRE</a>	<a href="#">PE370.125</a>	04/05/2006	
Avis de la commission	<a href="#">FEMM</a>	<a href="#">PE371.748</a>	05/05/2006	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE372.210</a>	18/05/2006	
Avis de la commission	<a href="#">EMPL</a>	<a href="#">PE370.195</a>	22/05/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0262/2006</a>	25/07/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0365/2006</a>	26/09/2006	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Projet d'acte final	03650/1/2006	18/12/2006	
<b>Commission Européenne</b>			
<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Document annexé à la procédure	SEC(2005)1415 	10/11/2005	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0548 	10/11/2005	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)4772	19/10/2006	
<b>Autres Institutions et organes</b>			
<b>Institution/organe</b>	<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0754/2006	17/05/2006
CofR	Comité des régions: avis	CDR0031/2006	14/06/2006

<b>Informations complémentaires</b>		
<b>Source</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>
Commission européenne	EUR-Lex	

<b>Acte final</b>
Recommandation PE/Conseil 2006/0962 JO L 394 30.12.2006, p. 0010
<a href="#">Résumé</a>

## Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 10/11/2005 - Document annexé à la procédure

Ce document de travail des services de la Commission vient appuyer le rapport d'étape 2006 sur la mise en œuvre du programme de travail « Éducation et formation 2010 ». Il reprend notamment toutes les grandes variables mises en évidence dans le programme de travail et tente de savoir comment les différents objectifs ont été mis en œuvre très concrètement dans chacun des États membres.

Les principaux sujets abordés touchent à :

- l'éducation primaire ou fondamentale,
- l'éducation tout au long de la vie,
- l'impact du processus de Bologne sur le relèvement du niveau d'éducation en Europe.

Les informations ainsi recueillies et les tableaux présentés indiquent que depuis 2004, la mise en œuvre du programme de travail progresse bien dans chacun des 32 pays participant au programme.

Sur le plan de la méthodologie, les 32 pays associés au programme ont soumis un rapport national de mise en œuvre présenté selon le canevas et les standards imposés par la Commission (ex. : comment les politiques nationales ont-elles répondu à l'ordre du jour prévu à Lisbonne, comment l'éducation peut-elle contribuer à améliorer la compétitivité dans un pays donné,...).

Sachant que l'éducation à tous les niveaux (tant au niveau primaire que secondaire ou supérieur) joue un rôle essentiel dans le rapport entre l'innovation et la compétitivité, l'objectif de l'Union européenne est de rendre l'Europe plus compétitive en redynamisant la formation et la connaissance et de parvenir ainsi à l'objectif de Lisbonne de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde. Toutefois,

cette ambition ne peut aboutir qu'au prix de réformes importantes et le pari du programme 2010 est de parvenir à modifier le paysage de l'éducation afin de rendre l'Europe plus compétitive par l'éducation.

L'examen à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, effectué en mars 2005, a renforcé la nécessité d'une réforme urgente de l'éducation dans ce contexte. Le présent document se penche donc sur les réformes entamées par les États membres pour répondre au défi de Lisbonne, principalement dans les domaines suivants :

- développement des qualifications dans le contexte d'une économie de la connaissance ;
- amélioration de la formation des professeurs et des apprenants;
- amélioration des normes de qualité sur le plan scolaire ;
- amélioration des systèmes de garantie de la qualité de l'enseignement ;
- garantie d'un accès égal aux TIC pour tous ;
- augmentation du nombre de personnes parvenant à une éducation de haut niveau /mise en œuvre du processus de Bologne/ internationalisation des standards de l'éducation de haut niveau.

Le rapport se concentre également sur les priorités de réforme des États membres (notamment au regard de la date limite de 2006 fixée dans le rapport intérimaire), les progrès accomplis par rapport au processus de Bologne, le niveau d'attractivité de l'éducation dans chacun des États membres par rapport à l'offre internationale, la mise en place d'une réelle dimension européenne de l'éducation et de la formation en terme de mobilité (tant pour les élèves des degrés inférieurs que pour les étudiants ou les professeurs) et l'évaluation de l'impact de l'Europe sur les programmes d'études nationaux au niveau primaire, secondaire et dans la formation des professeurs. Enfin, le rapport rend compte de l'exécution générale du programme « Éducation et formation 2010 » et de son impact plus large sur la Stratégie de Lisbonne à mi-parcours.

À noter qu'au passage, la Commission insiste pour souligner que l'analyse proposée n'est pas une vue d'ensemble complète de la diversité et de la complexité parfois importante des situations nationales. Il s'agit plutôt de fournir un état des lieux synthétique des priorités principales, des problèmes rencontrés, des progrès et des objectifs à atteindre dans les États membres pour parvenir à réaliser l'objectif de Lisbonne en matière d'éducation.

## Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 18/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : définir des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, au niveau européen.

ACTE LÉGISLATIF : Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

CONTENU : la présente recommandation vise à proposer un outil de référence européen pour les compétences clés en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et indique comment l'accès à ces compétences peut être assuré pour tous les citoyens. Plus concrètement, la recommandation appelle les États membres à **intégrer les compétences clés dans leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, y compris dans leurs stratégies d'alphabétisation** (comme le demandait le Parlement européen dans son avis) et à utiliser le Cadre de référence européen proposé à l'annexe de la recommandation afin d'assurer que :

- l'éducation et la formation initiales offrent à tous les jeunes les moyens de développer des compétences clés à un niveau qui leur permette d'être préparés à la vie adulte et constitue une base pour de futurs apprentissages et pour la vie professionnelle;
- des mesures soient prises pour les jeunes qui ont besoin d'être particulièrement soutenus pour réaliser leur potentiel d'apprentissage;
- les adultes soient en mesure de développer leurs compétences clés tout au long de leur vie et que l'accent soit mis en particulier sur certains groupes cibles identifiés sur une base nationale, régionale ou locale ;
- l'on dispose d'infrastructures appropriées pour l'éducation et la formation continues des adultes (notamment le personnel de l'éducation lui-même), de procédures de validation appropriées et de mesures permettant l'égalité d'accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi qu'au marché du travail ;
- la cohérence de l'éducation et la formation des adultes soit garantie, grâce à l'existence de liens étroits avec la politique de l'emploi, la politique sociale, la politique culturelle, la politique d'innovation et d'autres politiques concernant les jeunes.

Par ailleurs, la recommandation invite la Commission à :

- appuyer les efforts des États membres destinés à développer leurs systèmes d'éducation et de formation et à appliquer et diffuser les objectifs de la recommandation, y compris en utilisant le Cadre comme référence pour favoriser l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques,
- assurer le suivi des développements pris dans les États membres en liaison avec le Cadre de référence, grâce aux rapports bisannuels de mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010;
- utiliser le Cadre comme référence dans la mise en œuvre des programmes communautaires d'éducation et de formation et veiller à ce que ces programmes promeuvent l'acquisition des compétences clés;
- promouvoir une utilisation accrue du Cadre de référence dans des politiques communautaires connexes (notamment, politiques de l'emploi, de la jeunesse, politique sociale et culturelle) et renforcer les liens avec les partenaires sociaux et d'autres organisations actives dans ces domaines;
- examiner les répercussions du Cadre de référence dans le contexte du programme de travail Éducation et formation 2010, et faire part de ces répercussions au Parlement européen et au Conseil pour le 18.12.2010 au plus tard.

**Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen** : l'annexe de la recommandation décrit le Cadre de référence pour les 8 compétences clés suivantes, considérées comme aussi importantes les unes que les autres :

**1) Communication dans la langue maternelle** : celle-ci suppose une connaissance des diverses modalités d'interaction verbale, des différents types de textes littéraires et non littéraires, des principales caractéristiques des styles et registres de langage, et de l'éventail des formes de langage et de communication en fonction des situations. Les personnes devraient avoir des aptitudes à communiquer, sous forme écrite ou orale, dans une diversité de situations et à adapter leur communication au contexte. La compétence inclut l'aptitude à écrire et à lire différents types de textes et exige de l'individu une connaissance du vocabulaire, d'une grammaire fonctionnelle et des mécanismes langagiers. Elle implique également un esprit ouvert au dialogue critique ;

**2) Communication en langues étrangères :** celle-ci exige une connaissance du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et des registres de langage. Les aptitudes essentielles comprennent la faculté à comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire et comprendre des textes répondant aux besoins des personnes. L'apprentissage d'une langue implique en outre une sensibilité à la diversité culturelle. Les individus devraient également être aptes à apprendre des langues de façon informelle ;

**3) Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies :**

- les compétences requises en **mathématique** comprennent une bonne connaissance des nombres, mesures et structures, des opérations fondamentales et des présentations mathématiques de base, une compréhension des termes et notions mathématiques, ainsi que des problèmes auxquels les mathématiques peuvent apporter une solution. Une personne devrait avoir la capacité d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, à la maison et au travail. Une attitude positive en mathématique repose sur le respect de la vérité et sur la volonté de trouver des arguments et d'en évaluer la validité ;
- pour les **sciences** et les **technologies**, les compétences essentielles comprennent une connaissance des principes élémentaires de la nature, des notions, principes et méthodes scientifiques de base, et de la technologie et des procédés technologiques. Ces compétences devraient permettre aux individus de mieux saisir les progrès mais aussi les limites et les risques des applications scientifiques pour la société, en général. Les aptitudes se réfèrent à l'utilisation et au maniement des outils technologiques et des machines, ainsi que des données scientifiques pour, preuve à l'appui, atteindre un but ou parvenir à une décision ou une conclusion. Elles impliquent la capacité à faire preuve de curiosité et d'esprit critique ;

**4) Compétence numérique :** elle exige une bonne connaissance des principales fonctions d'un ordinateur (traitement de texte, feuilles de calcul, bases de données, stockage et gestion de l'information) et des possibilités ainsi que des risques de l'Internet, le courrier électronique et les outils en réseau pour le travail, les loisirs, l'échange d'informations, l'apprentissage et la recherche. Les compétences requises comprennent: l'aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique et systématique, en évaluant sa fiabilité et en différenciant l'information réelle de la virtuelle. Elles exigent une compétence critique et réfléchie à l'égard de l'information disponible et une utilisation responsable des outils interactifs ;

**5) « Apprendre à apprendre » :** outre l'acquisition des aptitudes des 4 premières compétences clés, cette compétence exige de l'individu une capacité à l'autogestion de son apprentissage, de sa carrière et de son activité professionnelle ainsi qu'une aptitude à persévérer dans l'apprentissage, à se concentrer pendant un certain temps et à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage. Elle implique motivation et confiance et capacité à acquérir de nouveaux savoirs dans diverses situations de la vie ;

**6) Compétences sociales et civiques :** ce type de compétence peut se scinder en 2 groupes :

- **compétence sociale :** il s'agit de comprendre comment les individus peuvent s'assurer un état optimum de santé mentale et physique. Les compétences impliquent une bonne compréhension des codes de conduite et des usages généralement acceptés dans différentes sociétés et environnements (par ex., au travail), et de connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de non-discrimination, de société et de culture. À la base de ces compétences, se situent l'aptitude à communiquer de manière constructive et à faire preuve de tolérance, à exprimer et comprendre des points de vue différents, à négocier en inspirant confiance et en suscitant l'empathie. Elle comporte une variable de gestion du stress et de différenciation entre les sphères professionnelles et privées ;
- **compétences civiques :** ces compétences ont pour fondement la connaissance des notions de démocratie, de citoyenneté et de droits civils, de leur formulation dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des déclarations internationales. Les compétences tiennent à l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres dans le domaine public, à faire preuve de solidarité et d'intérêt pour la recherche de solutions à des problèmes touchant une communauté locale ou élargie ainsi que de la capacité à prendre des décisions au niveau local, national et européen (ex. en participant à des élections). Elles impliquent le respect absolu des droits de l'homme, y compris du principe d'égalité et la compréhension des différences entre les systèmes de valeur des diverses religions ou de groupes ethniques et l'appartenance à un groupe ou à une communauté comme l'Union européenne ;

**7) Esprit d'initiative et d'entreprise :** les aptitudes à avoir relèvent de la capacité à la gestion anticipative (planification, organisation, gestion, gestion de groupes et délégation, analyse, communication, compte rendu et évaluation et rapport) et de la capacité à travailler isolément ou en équipe. L'attitude entrepreneuriale se caractérise par une disposition à prendre des initiatives, à anticiper et à être indépendant et novateur tant dans sa vie privée qu'en société ou au travail ;

**8) Sensibilité et expressions culturelles :** cette compétence nécessite une connaissance élémentaire d'œuvres culturelles majeures, dont la culture populaire contemporaine. Les aptitudes relèvent à la fois de l'appréciation et de l'expression: épanouissement personnel au travers des multiples formes d'expression grâce à des capacités individuelles innées et par l'appréciation d'œuvres d'art et de spectacles. Une compréhension de sa propre culture et un sentiment d'identité peuvent constituer la base d'une attitude ouverte envers les diverses formes d'expression culturelle.

## Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 10/11/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : définir des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, au niveau européen.

ACTE PROPOSÉ : Recommandation du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : Le Conseil européen de Lisbonne de 2000 a reconnu que l'Europe rencontrait des difficultés pour s'adapter à la mondialisation et passer à une économie fondée sur la connaissance. Il concluait qu'il était nécessaire d'adopter un cadre européen définissant des compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie permettant l'acquisition de compétences dans les domaines clés que sont les technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée (mars 2005), ce constat a été réitéré par le Conseil.

À l'appui de ce constat et du programme de travail «Éducation et Formation 2010 » adopté lors du Conseil de Barcelone (2002) ainsi que d'autres travaux de la Commission, un groupe de travail sur les compétences de base a été créé en 2004, mandaté pour élaborer un premier cadre de compétences clés pour le développement de la société de la connaissance et pour formuler des recommandations visant à assurer que tous les citoyens puissent les acquérir. L'objet de la présente proposition est de reprendre à son compte les diverses propositions du groupe de travail et de les formaliser dans le contexte d'une proposition de Recommandation du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la présente proposition de recommandation vise à proposer un outil de référence européen pour les compétences clés et indique comment l'accès à ces compétences peut être assuré pour tous les citoyens grâce à l'éducation et la formation tout au long de la vie. Plus concrètement, ses objectifs sont :

- d'identifier et de définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et l'employabilité dans la société de la connaissance;
- de soutenir les travaux des États membres visant à assurer qu'au terme des cursus d'éducation et de formation initiales, les jeunes aient acquis une maîtrise suffisante des compétences clés pour faire face à leur vie d'adulte, et que les adultes soient à même de développer et d'actualiser ces compétences tout au long de leur vie;
- de proposer aux responsables politiques, aux professionnels de l'éducation, aux employeurs et aux apprenants eux-mêmes un outil de référence européen (les «Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen»), joint en annexe à la proposition (et dont une synthèse figure voir ci-après), en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau national et européen pour atteindre les objectifs communs convenus;
- de constituer un cadre pour l'action communautaire à venir, tant dans le contexte du programme de travail « Éducation et Formation 2010 », que dans celui des programmes communautaires en matière d'éducation et de formation.

La recommandation proposée reconnaît qu'il est préférable que les dispositions d'application soient prises au niveau national, régional et/ou local. Elle appelle les États membres à veiller à ce que tous les élèves aient acquis les compétences clés au terme de la période obligatoire d'enseignement et de formation et les encourage, à la lumière des critères de référence européens, à lutter contre les inégalités dans l'éducation. S'agissant des adultes, la recommandation appelle à la création d'importantes infrastructures en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, la proposition invite la Commission à soutenir les réformes au niveau national :

- Ø par l'apprentissage par les pairs, l'échange de bonnes pratiques et la communication des progrès réalisés dans le cadre des rapports bisannuels sur le programme « Éducation et Formation 2010 »;
- Ø en apportant son soutien aux projets pertinents par l'intermédiaire des programmes communautaires d'éducation et de formation;
- Ø en favorisant une conception commune des compétences clés et des liens qu'elles entretiennent avec les politiques sociales et de l'emploi;
- Ø en favorisant les partenariats avec les partenaires sociaux et d'autres organisations concernées ;
- Ø en établissant un suivi de la mise en œuvre des compétences clés dans les États membres au terme de 4 années d'application.

**Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen** : l'annexe de la proposition décrit le cadre de référence pour les 8 compétences clés suivantes :

- 1) **Communication dans la langue maternelle** : celle-ci suppose une connaissance des diverses modalités d'interaction verbale, des différents types de textes littéraires et non littéraires, des principales caractéristiques des styles et registres de langage, et de l'éventail des formes de langage et de communication en fonction des situations. Les personnes devraient avoir des aptitudes à communiquer, sous forme écrite ou orale, dans une diversité de situations et à adapter leur communication au contexte. La compétence inclut l'aptitude à écrire et à lire différents types de textes ;
- 2) **Communication dans une langue étrangère** : celle-ci exige une connaissance du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et des registres de langage. Les aptitudes essentielles comprennent la faculté de comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire et comprendre des textes répondant aux besoins des personnes ;
- 3) **Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies** :
  - § les compétences requises en **mathématique** comprennent une bonne connaissance des nombres, mesures et structures, des opérations fondamentales et des présentations mathématiques de base, une compréhension des termes et notions mathématiques, ainsi que des problèmes auxquels les mathématiques peuvent apporter une solution. Une personne devrait avoir la capacité d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, à la maison et au travail, et de suivre et évaluer un développement argumentaire;
  - § pour les **sciences** et les **technologies**, les compétences essentielles comprennent une connaissance des principes élémentaires de la nature, des notions, principes et méthodes scientifiques de base, et de la technologie et des procédés technologiques. Les aptitudes se réfèrent à l'utilisation et au maniement des outils technologiques et des machines, ainsi que des données scientifiques pour, preuve à l'appui, atteindre un but ou parvenir à une décision ;
- 4) **Culture numérique** : elle exige une bonne connaissance des principales fonctions d'un ordinateur (traitement de texte, feuilles de calcul, bases de données, stockage et gestion de l'information) et des possibilités offertes par l'Internet, le courrier électronique et les outils en réseau pour l'échange d'informations, l'apprentissage et la recherche. Les compétences requises comprennent: l'aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique et systématique, en évaluant sa fiabilité et en différenciant l'information réelle de la virtuelle ;
- 5) **Apprendre à apprendre** : outre l'acquisition des aptitudes des 4 premières compétences clés, cette compétence exige une capacité à l'autogestion de son apprentissage, de sa carrière et de son activité professionnelle ainsi qu'une aptitude à persévérer dans l'apprentissage, à se concentrer pendant un certain temps et à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage ;
- 6) **Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques** : ce type de compétence peut se scinder en 2 groupes :
  - § **participation interpersonnelle et sociale** : il s'agit de comprendre les codes de conduite et les usages généralement acceptés dans différentes sociétés et environnements (par ex., au travail), et de connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de société et de culture. À la base de ces compétences, se situent l'aptitude à communiquer dans différents contextes, à exprimer et comprendre des points de vue différents, à négocier en inspirant confiance et en suscitant l'empathie. Elle comporte une variable de gestion du stress et de différenciation entre les sphères professionnelles et privées ;

§ **compétences civiques** : elles ont pour fondement la connaissance des notions de démocratie, de citoyenneté et de droits civils, de leur formulation dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des déclarations internationales. Les compétences tiennent à l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres dans le domaine public, à faire preuve de solidarité et d'intérêt pour la recherche de solutions à des problèmes touchant une communauté locale ou élargie ainsi que de la capacité à prendre des décisions au niveau local, national et européen (ex. en participant à des élections) ;

- 7) **Esprit d'entreprise** : les aptitudes à avoir relèvent de la capacité à la gestion anticipative (planification, organisation, gestion, gestion de groupes et délégation, analyse, communication, compte rendu et évaluation et rapport) et de la capacité à travailler isolément ou en équipe ;
- 8) **Sensibilité culturelle** : cette compétence nécessite une connaissance élémentaire d'oeuvres culturelles majeures, dont la culture populaire contemporaine en tant que témoignage de l'histoire de l'homme et de sa place dans le monde. Les aptitudes relèvent à la fois de l'appréciation et de l'expression: épanouissement personnel au travers des multiples formes d'expression grâce à des capacités individuelles innées et par l'appréciation d'œuvres d'art et de spectacles.

## Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 18/05/2006

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen en 1<sup>ère</sup> lecture, le Conseil a dégagé une orientation générale sur le projet de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Pour rappel, cette proposition vise à apporter une réponse au mandat initialement donné par le Conseil européen de Lisbonne en 2000 et répété dans le programme de travail "Éducation et formation 2010", adopté par le Conseil européen de Barcelone de mars 2002, qui demandait de nouvelles mesures pour améliorer "la maîtrise des connaissances de base" et promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement.

Les travaux visent à définir les compétences fondamentales, ainsi que la façon dont elles pourraient, conjointement avec les compétences traditionnelles, être mieux intégrées aux programmes d'enseignement, acquises et entretenues tout au long de la vie. Les compétences de base devraient être réellement accessibles à tous, y compris aux apprenants ayant des besoins spécifiques, aux jeunes ayant quitté l'école et aux apprenants adultes. Il conviendrait notamment d'encourager la validation des compétences de base pour favoriser la poursuite de l'apprentissage et l'employabilité.

Les compétences clés sont les suivantes:

- communication dans la langue maternelle;
- communication dans une ou plusieurs langues étrangères;
- culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies;
- culture numérique;
- apprendre à apprendre;
- compétences sociales et civiques;
- esprit d'initiative et d'entreprise;
- sensibilité et expression culturelles.

La proposition établit par ailleurs la manière dont ce socle de connaissances pourrait être acquis grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Un accord avec le Parlement européen pourrait être dégagé en 1<sup>ère</sup> lecture.

## Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 26/09/2006 - Texte adopté du Parlement, 1<sup>ère</sup> lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Helga TRÜPEL (Verts/ALE, DE), le Parlement européen ne s'est pas rallié à la position de sa commission de la culture et de l'éducation et a adopté un paquet de 46 amendements de compromis ralliant les vues des groupes Verts/ALE, PSE, PPE-DE et ALDE. L'objectif des amendements approuvés en Plénière est de permettre à ce dossier d'être adopté rapidement, en évitant une 2<sup>ème</sup> lecture.

Sur le fond, le Parlement a voulu attirer l'attention sur le rôle capital de l'éducation pour l'apprentissage des valeurs sociales et civiques telles que la citoyenneté, l'égalité, la tolérance et le respect. La Plénière a, en particulier, recommandé aux États membres d'intégrer les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dans l'ensemble de leurs stratégies d'éducation et de formation, y compris dans leurs stratégies d'alphabétisation. Elle a également demandé que le « Cadre de référence européen pour la fixation de compétences clés pour l'éducation et la formation » soit utilisé comme outil de référence dans les États membres.

Le Parlement a totalement revu l'introduction du Cadre de référence afin de le contextualiser et de lui donner une couleur plus politique : pour le Parlement, le Cadre doit permettre aux citoyens européens de s'adapter en souplesse à un monde évoluant rapidement et doit permettre de s'adapter à un marché du travail en constante évolution dans une société basée sur la connaissance. Il faut donc favoriser les compétences individuelles et répondre aux besoins spécifiques des apprenants en garantissant l'accès égal à l'éducation. Il faut également accorder une plus grande priorité à ceux qui en ont le plus besoin : notamment, les personnes à faible potentiel éducationnel, les analphabètes, les jeunes quittant prématurément l'école, les chômeurs de longue durée, les personnes retournant sur le marché du travail après une longue absence, les personnes âgées, handicapées et les migrants.

Les principaux objectifs du Cadre sont redéfinis comme suit :

- identifier et définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, à une citoyenneté active ainsi qu'à la cohésion sociale et à l'aptitude à l'emploi,

- soutenir le travail des États membres en vue d'assurer qu'au terme de leur cursus d'éducation et de formation initiale, les jeunes aient acquis une maîtrise suffisante des compétences clés pour faire face à leur vie d'adulte,
- proposer aux responsables politiques, professionnels de l'éducation et apprenants un outil de référence européen leur permettant d'appuyer les efforts nationaux en la matière,
- mettre en place un cadre pour l'action communautaire dans le contexte du programme de travail « Éducation et formation 2010 » et des autres initiatives communautaires pertinentes.

Les 8 compétences clés ont également redéfinies, comme suit : communication dans la langue maternelle ; maths, sciences et technologie ; culture numérique ; apprendre à apprendre mais aussi compétences **sociales et civiques**, basées sur les concepts de démocratie, justice, égalité, citoyenneté et droits civils ; communication en **langues étrangères** (en prenant en compte les situations linguistiques diverses des États membres ou les situations familiales particulières dans lesquelles les enfants pratiquent déjà plusieurs langues officielles de l'UE), **le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise** y inclus les valeurs éthiques et la promotion de la bonne gouvernance et la sensibilité aux **aspects culturels** pour assurer une compréhension solide de sa propre culture et respecter celle des autres. Le Parlement attire également l'attention sur l'importance de la connaissance des valeurs européennes et des structures de l'UE ainsi que de l'identité culturelle au sens large. Il s'agit également de renforcer la connaissance de la culture populaire contemporaine.

L'ensemble de ces compétences n'obéissent à aucune hiérarchie et sont considérées comme aussi importantes les unes que les autres pour assurer la réussite de l'individu.